

Bilan des subventions aux associations étudiantes

(MAJ : Janvier 2021)

Ce bilan porte sur l'évolution des projets associatifs régis par les statuts de la commission FSDIE adoptés par la CFVU du 12/05/2015 et le CA du 26/05/2015 de 2015/2016 à 2018/2019.

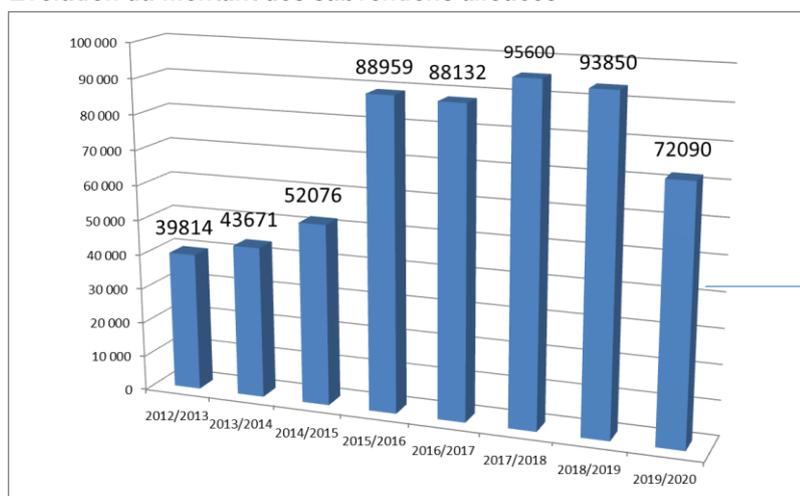
Cadre statuts FSDIE : Financement des initiatives jusqu'à 100% avec un plafond fixé à 2000 euros puis application de tranches. Depuis 2018-19, des critères indicatifs d'attribution (non votés en CFVU) sont appliqués pour une répartition plus équitable. Depuis le CA du 23/05/2017 un FSDIE social qui fixe la part destinée à l'aide sociale entre 5 et 30% du fonds FSDIE permet de verser le reliquat de l'année précédente sur ce fonds social. Depuis le CA du 28/05/2019, une enveloppe a été votée afin de répondre au décret de la CVEC qui fixe la part sociale à 30% de la CVEC.

Lors de la commission FSDIE DU 05/02/2020, 34 projets étaient, initialement prévus, mais suite à la crise sanitaire lié à la COVID et aux recommandations du ministère (notamment aux interdictions d'organiser certains évènements comme les WEI, gala, voyage etc ...) seulement 18 projets ont été présentés et à ce jour à peine la moitié ont pu être réalisés à cause de fermeture, d'annulation. Certains ont dû être reportés.

1) Bilan des commissions associatives

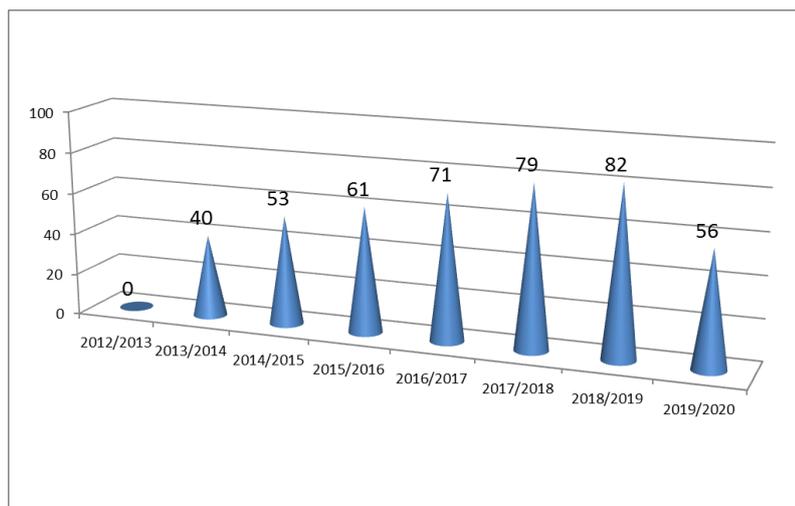
Quatre commissions FSDIE sont programmées chaque année (septembre, novembre, mars et juin). A la demande des associations, une 5^e commission est prévue mais n'a pas pu être organisée en 2019-20 en raison des élections des conseils centraux.

Evolution du montant des subventions allouées

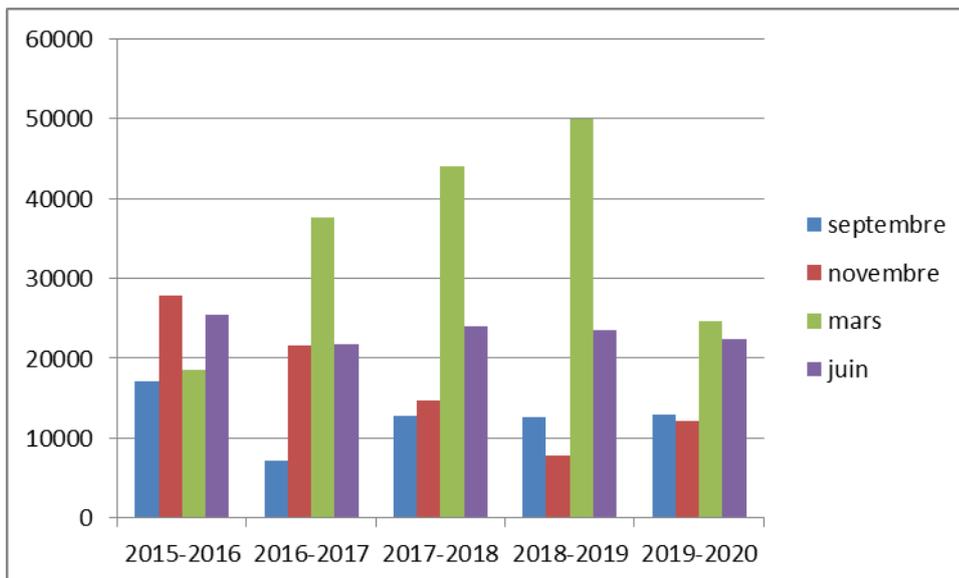


→ Crise sanitaire à partir de mars 2020

Evolution du nombre de dossiers FSDIE présentés

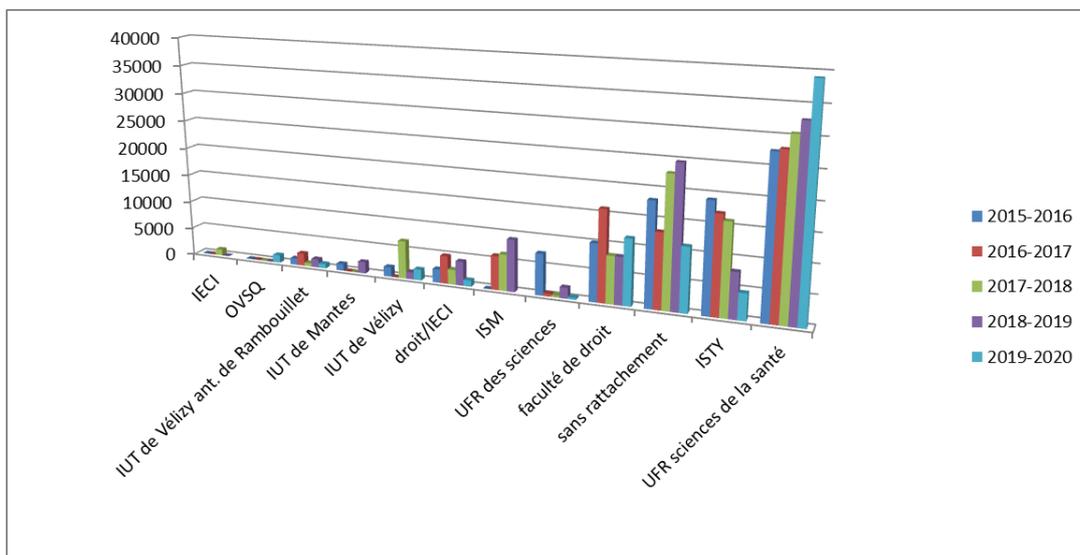


Evolution du montant des subventions par mois et année



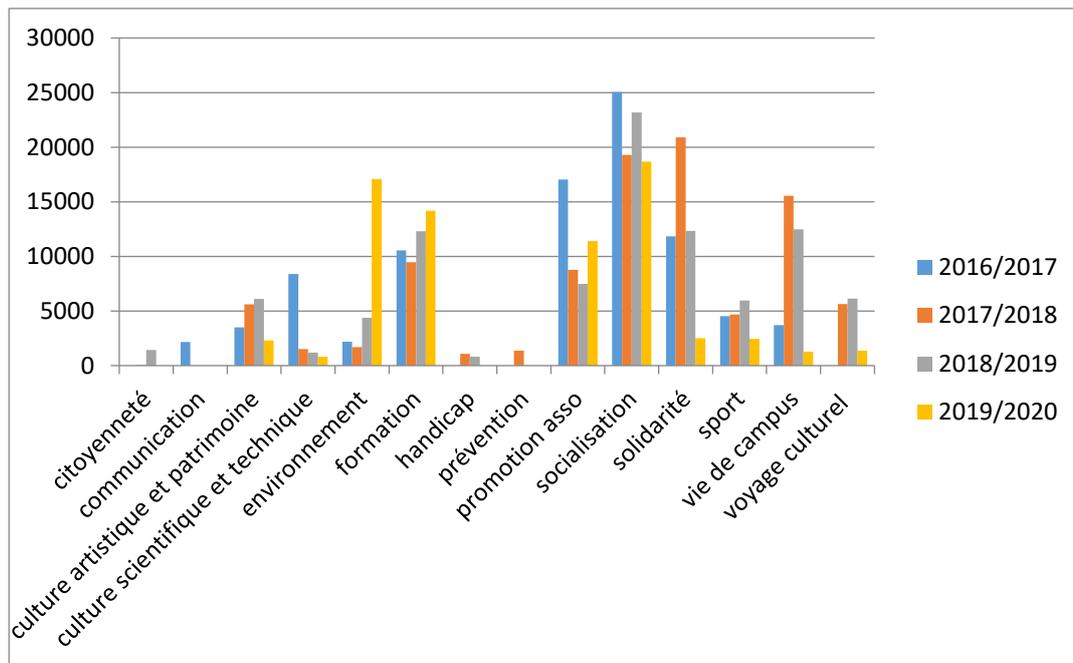
En 2019-2020, le montant attribué lors de la commission de septembre était de 12950 € (18% du bilan financier), de 12196 € pour le mois de novembre (17 % du bilan financier). Les deux commissions les plus importantes restent mars et juin respectivement 24633 € (soit 34 % du bilan financier) et 22311 € (soit 31 % du bilan financier) même si on peut noter que la crise sanitaire a eu un impact important sur mars puisque 47732.00 € avait été initialement attribués mais que beaucoup de projets n'ont pu être réalisés.

2) Evolution des montants alloués suivant le rattachement aux composantes

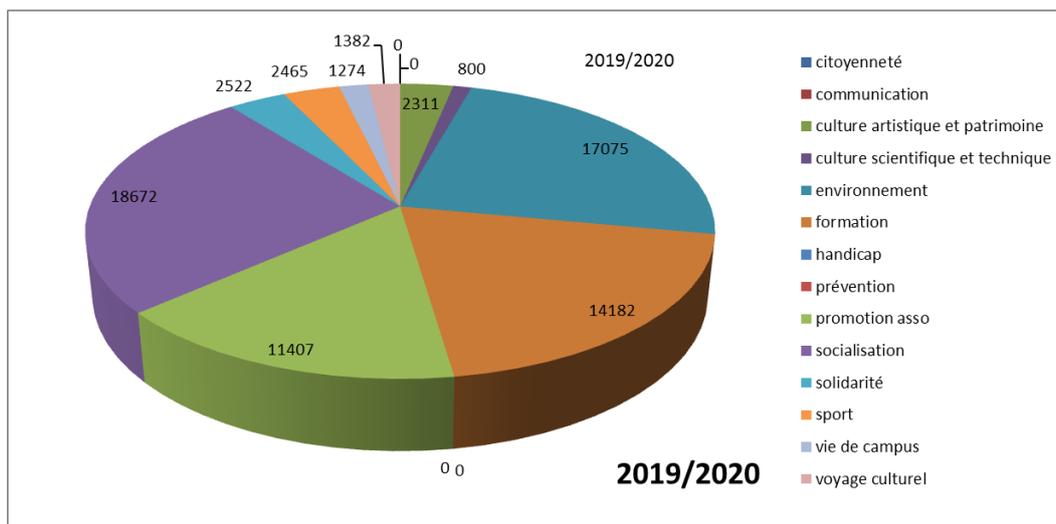


Les associations qui ont le plus fort impact budgétaire sur le FSDIE restent en 2019/2020, les associations rattachées à l'UFR Simone Veil Santé (2019/2020 : 39083 €), à la faculté de droit et de science politique (11570 €), les associations sans rattachement (11242 €).

3) Evolution des montants alloués suivant les types de projets



Focus sur l'année 2019/2020 :



On constate, comme les années précédentes, que le domaine de la socialisation reste le principal élément de dépenses du FSDIE (sorties, gala, WEI, ski ...). Une nouveauté en 2019/2020 est l'environnement qui arrive en seconde position notamment grâce au projet de POEMES sur la mise à disposition de protections périodiques.

4) Evolution des montants alloués suivant les types de projets

Une belle dynamique s'était instaurée au niveau des projets associatifs déclinés depuis quelques années par exemple le concours d'éloquence, l'agoraé, la cagette verte, le projet de protections périodiques.

La crise sanitaire a eu un effet déstabilisant dans le monde associatif et c'est une période très compliquée pour les associations étudiantes. Nous espérons vivement que la dynamique reprendra le plus vite possible pour ces associations qui sont vecteurs de dynamisme, de coopération et de solidarité dans le monde étudiant.